



REGLEMENT du DEFI "" CHATAIGNE GOURMANDE"" 2026 EDITE par la CONFRERIE DE LA CHATAIGNE D'ARDECHE

Le **DEFI** est ouvert à toute personne quel que soit son territoire d'origine ou d'habitation à l'**exception** des professionnels ou anciens professionnels des métiers de bouche.

Les **anciens Lauréats** peuvent à nouveau concourir à condition de ne pas reproduire la recette avec laquelle ils ont gagné auparavant.

Le **Thème du DEFI** est choisi par la Confrérie de la Châtaigne d'Ardèche en partenariat avec le Parc des Monts d'ARDECHE et les organisateurs bénévoles : **cette année 2026, ce sera :**

"Gâteau d'anniversaire : célébrez la Châtaigne AOP"

Le **nombre de candidats** localement doit impérativement ne pas dépasser le nombre de 10.

Chaque **candidat** s'engage, en déposant sa préparation culinaire, à donner sa recette écrite, ou tapée de préférence, sur une feuille A4; en cas d'absence de recette écrite, l'accueillant pourra rejeter cette candidature.

La **préparation culinaire** doit être sous la forme d'une seule pièce de huit à dix parts.

Le ou la **Lauréat(e) de chaque DEFI** s'engage à présenter à nouveau la même préparation culinaire ainsi que sa recette à **"LA FINALE DEPARTEMENTALE des Lauréats "** qui se déroulera à JOANNAS mi-novembre.

Chaque **candidat** doit être informé, qu'en cas de victoire, sa recette, ainsi que son nom et prénom, seront publiés sur le site de la Confrérie de la Châtaigne 07, **et en cas d'opposition sur la parution de ses nom et prénom, seule sa recette apparaitra.**

.....

Le **JURY du DEFI** doit être composé au moins de six personnes dont au moins trois confrères **plus l'intégration souhaitée d'un à deux jeunes âgés de 10 à 17 ans.**

Le **JURY du DEFI** délibère à huis clos ou en public (distance à respecter) et ses débats demeurent confidentiels.

Le **JURY du DEFI** notera le goût de la châtaigne, le visuel, l'odorat, l'onctuosité et la créativité, ces rubriques seront notées cette année toutes sur 20.

Le **Président de la Confrérie, ou le confrère mandaté**, annoncera les résultats du "DEFI Châtaigne Gourmande"" avec le ou la responsable local(e) de la Castagnade et/ou du PNR.

Les **organisateurs** ont la charge de trouver et d'offrir au Lauréat, ainsi qu'à tous les candidats, des récompenses si possible rattachées au monde de la Châtaigne. Le PNR assure ses propres lots. La Confrérie offrira au Lauréat un diplôme nominatif.

Le **Lauréat (e) qui remportera "la Finale départementale"** sera récompensé(e) par le PNR et la Confrérie.

.....

RAPPEL

Une préparation culinaire en une seule pièce de huit à dix parts minimum.

La recette doit être écrite lisiblement, **ou de préférence tapée**, et ce sur une feuille A4.

Les réalisations sont amenées dans un espace défini par les organisateurs ainsi que le jour et l'horaire.

L'emballage des préparations culinaires seront en emballages perdus.

La personne chargée de réceptionner les préparations culinaires est soumise à une totale confidentialité, elle apposera, sur chaque préparation et sur la recette écrite, un numéro puis fera une fiche qui portera le N°, le nom, le prénom, l'adresse postale ou l'adresse mail ainsi que le téléphone du candidat.

Les fiches, les recettes écrites, ou tapées, ainsi que les feuilles de notation seront conservées par la Confrérie, en cas de réclamation dans les huit jours, elle se servira des documents précités pour faire réponse au plaignant.

CE REGLEMENT EST LA PROPRIETE DE LA CONFRERIE DE LA CHATAIGNE D'ARDECHE